

# APPEL À PROJETS "RÉSILIENCE ET CAPACITÉS AGROALIMENTAIRES 2030"

# 3 THÉMATIQUES ET OBJECTIFS CIBLÉS

## Projets d'industrialisation

Th1. Soutien aux capacités industrielles d'intrants agricoles essentiels et de complémentation critique pour l'alimentation animale

Th2. Soutien à la réindustrialisation des maillons agroalimentaires innovants ou à forts potentiels économiques

Construction, modernisation ou extension d'une unité de production industrielle, installation d'une ligne pilote ou de production, extension d'un site de production existant, relocalisation, développement de plateformes multimodales...

## Projets de structuration de filières

Th3. Soutien aux démarches collectives innovantes de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires

Structuration de nouvelles filières de production, développement de filières sous signe d'identification de la qualité et de l'origine, déploiement d'outils pour la traçabilité des productions, développement productions pour améliorer besoins locaux...

Seront retenus les projets **d'innovation** s'inscrivant dans **une logique de souveraineté alimentaire et de résilience** en faveur de la **transition agroécologique et environnementale**

# OBJECTIFS ET CRITÈRES : THÉMATIQUES 1&2

Durée indicative  
24 à 48 mois

Assiette de  
dépenses  
> 3M€\*

Niveau de  
maturité  
préexistant

**Projet monopartenaire** : porté par entreprise industrielle quelle que soit sa taille  
**Projet collaboratif** : entreprises, centres de recherches, association dont **au moins 1 PME**

**Criticité** de la filière adressée  
Contribution directe aux enjeux **d'auto-apvisionnement**  
Caractère **industriel et relocalisation**  
**Innovation** : progrès technologiques, propriété intellectuelle...  
Caractère **agroécologique et environnemental**  
**Incitativité**

Entre  
**20% et 40 % d'aide\*\***  
en fonction du régime d'aide utilisé  
**(60% SUB et 40% AR, 100% SUB pour les organismes de recherche)**

**Coûts éligibles** : majoritairement des investissements dans des actifs corporels et incorporels se rapportant à du développement industriel et minoritairement des dépenses de R&D préalables ; max 20% de foncier/immobilier

## Sous-thématiques prioritaires non exclusives :

- Thématique 1 : intrants agricoles et alimentation animale
- Thématique 2 : transformation de fruits et légumes, pâtes alimentaires, produits laitiers, diversification de sources de protéines...

\*abaissé à 200 000€ pour les projets en régions ultrapériphériques

\*\*jusqu'à 75% d'aide pour les projets en régions ultrapériphériques

# SPÉCIFICITÉ DES ETI ET GRANDES ENTREPRISES



Sont éligibles les projets :

- Répondant aux conditions du régime d'aide SA.107366 « *Aides aux investissements des grandes entreprises actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023-2029* » **dont** le produit entrant et sortant après transformation est un produit agricole au sens de l'annexe I du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)  
OU
- Qui sont situés en zone des Aides à Finalité Régionale (AFR, SA. 111668) : projets permettant à l'entreprise une diversification de son activité (ex : nouveau code NACE/APE) et/ou la création d'un nouvel établissement (a minima nouveau SIRET)

*Exemple de produits agricoles transformés hors annexe I du TFUE : pâtes, semoule, boulangerie-pâtisserie, gâteaux, biscuits, eaux-de-vie, bière, sauces, soupes, bouillons et potages, préparations alimentaires contenant moins de 20 % en poids de viande, plats cuisinés, chocolats, confiseries, glaces...*

# OBJECTIFS ET CRITÈRES : THÉMATIQUE 3

Durée indicative  
24 à 48 mois

Assiette de  
dépenses  
> 500k€\*

Niveau de  
maturité  
préexistant

**Projet collaboratif** : entre amont agricole (exploitations agricoles, coopératives...) et acteurs économiques répartis le long de la chaîne d'appro (entreprises, centres de recherches, associations...)

**Criticité et vulnérabilité** de la filière adressée  
Contribution directe aux enjeux **d'auto-provisionnement**  
Caractère **industriel et relocalisation**  
**Innovation** : progrès technologiques, propriété intellectuelle...  
Caractère **agroécologique et environnemental**  
**Incitativité**

**Régime RDI**

**20% et 40 % d'aide\*\***

**(60% SUB et 40% AR, 100% SUB pour les organismes de recherche)**

**Coûts éligibles** : salaires de personnels internes, sous-traitance (30% max.), contributions aux amortissements, consommables R&D...

\*abaissé à 200 000€ pour les projets en régions ultrapériphériques

\*\* jusqu'à 75% d'aide pour les projets en régions ultrapériphériques

# ILLUSTRATIONS : LAURÉATS RCA 2023 ET 2024

## INTACT REGENERATIVE

INTACT : Industrialisation d'une technologie **innovante** de valorisation des légumineuses et amidons résiduels en fermentation, soutien à une agriculture **régénératrice** et à la **souveraineté** protéique française – Lauréat 2023

## Labelle'Guyane UNE ORIGINE, UN PRODUIT, UN GOÛT !

Un projet d'agro-transformation guyanais de légumes tropicaux en produits prêts à consommer (Crédit : SARL Labelle'Guyane) – Lauréat 2023

## POUR UNE AGRICULTURE DU VIVANT



Bâtir des coalitions public-privé sur 7 territoires pilotes pour accompagner 5000 agriculteurs vers l'agroécologie d'ici 2027 – Lauréat 2024

# PROCESSUS DE SÉLECTION

Dates des relèves :  
30 septembre 2025 – 12h00  
11 mars 2026 – 12h00

Relève de l'AAP :  
dépôt d'un dossier de  
candidature allégé

Complétude du  
dossier par le  
porteur de projet  
(sous 21 jours)

## Présélection

## Audition

## Instruction et sélection

## Décision & conventionnement

Les projets sont sélectionnés sur la base de la complétude, l'éligibilité, la qualité et la conformité du dossier de candidature au cahier des charges de l'Appel à Projets et au regard des critères de sélection.

**Audition d'une heure**  
*Le jury est composé de 3 experts indépendants (les conflits d'intérêts potentiels sont vérifiés en amont), d'un(e) expert(e) sectoriel Bpifrance, et en fonction des dossiers, d'expert(e)s ministériels.*

Après réception du dossier complet  
Instruction des dossiers par les expert(e)s sectoriels de Bpifrance et proposition de financement ou de refus au comité interministériel

Décision des projets financés et conventionnement

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Dépôt du dossier allégé

### Documents liés au Projet:

-  **Présentation synthétique du projet** (30 slides)
-  **Prévisions économiques** (Picxel)
-  **Grille d'impacts environnementaux socioéconomiques** (Picxel)

### Documents liés aux structures:

-  *Fiche de demande d'aide*
-  *Dernière liasse fiscale (format CERFA)*
-  *Dernier rapport CAC*
-  *Convention de mandat (si projet collaboratif)*



**Clôture de la première relève le 30 septembre 2025**

## Dépôt du dossier complet

### Documents liés au Projet:

-  **Présentation détaillée du projet**
-  **Fiche de communication du projet** (Picxel)
-  **Base de données budgétaire détaillée** (Picxel)
-  **Éléments financiers**

### Documents liés aux structures:

-  *Questionnaire activités pays sanctionnés*
-  *Accord de consortium (si projet collaboratif)*
-  *Documents administratifs*

## DES QUESTIONS ?

[aap-france2030@bpifrance.fr](mailto:aap-france2030@bpifrance.fr)

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-resilience-et-capacites-agroalimentaires-2030>

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-financement-des-prototypes-de-technologies-agricoles-innovantes>

**MERCI**